

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2011

Etai<sup>ent</sup> présents : MME HUGO-SIMON Isabelle, MATHIEU Catherine, MM BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel, GODEFROY Jean-Marie, GONNESSE Roger, NICOD Jean-Pierre, VICQ Emile.

Etait excusée : Mme CHONÉ M.F qui donne pouvoir à Mr Roger GONNESSE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE.

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

## Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision modificative n°2/2011
- Consultation CDG54 - Contrat cadre prestation action sociale
- Tarifs redevance assainissement 2012
- Compte-rendu des opérations de réhabilitation des DO, PR et STEP
- Résultat sur la recherche des ECP
- Questions diverses

### 1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 15 juin 2011 : pas de remarque.

### 2 - Décision modificative N° 2/2011

Mr le Président explique au conseil, que suite aux remarques de la trésorerie concernant la Décision Modificative n°1/2011, il convient de la rectifier de la manière suivante :

|                | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 023/-10 000€ |              |
| Investissement |              | 021/-10 000€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter la rectification comme désignée ci-dessus.

### 3 - Consultation Centre de Gestion- Contrat cadre prestation action sociale

Le centre de gestion de Meurthe et Moselle souhaite organiser pour le compte du Syndicat, une consultation concernant la souscription d'un contrat cadre qui mutualise des prestations d'action sociale. Ce contrat permettrait aux employés une garantie de salaire en cas d'invalidité ou d'incapacité temporaire de travail, et une garantie minoration de retraite.

A la suite de cette consultation, le Syndicat n'a aucune obligation d'adhésion si les conditions ne lui sont pas favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, des membres présents :

- charge le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de lancer l'appel d'offres auprès des organismes agréés,
- autorise monsieur le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

### 4 - Tarif redevance assainissement 2012

Mr le Président explique Conseil que la taxe perçue au titre de l'assainissement (redevance) doit être augmentée afin couvrir le remboursement des emprunts et les dépenses obligatoires.

Il propose au conseil une augmentation de 0.20€ HT/m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide pour l'année 2012 d'augmenter le prix de la redevance comme suit :

⇒ Tarif de la redevance 2012 : 1.60 € HT le m<sup>3</sup>

Le tarif de l'abonnement, quant à lui, reste inchangé à 20€ HT.

Suivi de l'évolution du tarif de la redevance et de l'abonnement

| 2004   | 2005   | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | 2011    | 2012    |
|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 0,50 € | 1,00 € | 1,00 €  | 1,20 €  | 1,20 €  | 1,20 €  | 1,20 €  | 1,40 €  | 1,60 €  |
|        |        | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 20,00 € | 20,00 € |

### 5 - Compte-rendu des opérations de réhabilitation des DO, PR et STEP

Mr le Président informe les membres présents, que le DO du rue du Moulin à Malleloy, a enfin été mis en service le 10 août dernier. La pompe n° 2 ne fonctionnant toujours pas, elle a été l'objet de réparations et a été mise en route le 09 septembre. Le poste se mettant régulièrement en alarme, il a été demandé à Egis d'effectuer une étude de ces alarmes pour envisager une modification au niveau des poires. En attente.

Différentes chasses ont été programmées afin d'éviter toute surverse intempestive, il en est de même pour le DO du Moulin d'en bas à Faulx et le poste Place du 11 septembre.

Suite à cela, Mr le Président a demandé l'avis du Conseil sur une augmentation des entretiens de la annuels de la STEP, PR et DO afin de prévenir une usure prématurée des pompes. Le conseil laisse à Mr le Président le soin de décider d'une éventuelle modification, si le besoin est effectif.

## 6 - Résultat sur la recherche des eaux claires parasites

Suite à l'étude BEPG et aux mesures complémentaires demandées lors de sa présentation, une réunion de travail a eu lieu le mardi 20 septembre en présence du Conseil Général et de l'agence de l'eau, représentés respectivement par Mr LARIVIERE et Mr RABY.

Cette réunion a permis de faire un bilan sur les arrivées d'ECP et d'envisager certaines mesures.

Une inspection télévisuelle du réseau a été demandée à la société Malézieux le 15 novembre dernier. Il a été fait sur une partie du réseau du marché L.

Ce passage caméra révèle plusieurs anomalies (infiltrations plus ou moins importantes). Le rapport a été visionné par les membres du Conseil.

Une réunion de travail est prévue avec Egis Eau le 7 décembre pour faire un point sur ces problèmes et envisager, au plus tôt, les solutions adéquates.

Suite à cela, Mr le Président a expliqué :

- Qu'il avait fait le point sur les marchés terminés (du marché A au marché R),
- Qu'il s'avère que les contrôles de compactage, étanchéité et visuel comportent beaucoup d'anomalies,
- Qu'il n'a pas en sa possession de documents qui prouvent les remises en conformité,
- Qu'il ne comprend pas que le maître d'œuvre ne l'ai pas informé de toutes ces anomalies.

Un tableau récapitulatif est présenté aux membres, pour réflexion du Conseil.

Attente de la réunion avec Egis Eau.

## 7 - Questions Diverses

1. Mr le Vice-Président aborde le problème des riverains rue de la Grive à Malleloy. 13 habitations sont concernées. Ils n'ont pas de plot de raccordement pour le réseau qui passe devant leurs propriétés. Le SIAVM leur doit ces plots. Mais ils préféreraient se raccorder derrière là où se situe leur fosse septique, où il n'y a pas de réseau.

Le SIAVM souhaite faire une étude pour chaque cas. Sachant que si la deuxième solution est privilégiée, le Syndicat ne prendra en charge financièrement ces travaux qu'à hauteur du montant prévu pour la mise en place des raccordements sur le domaine public. Le reste sera à la charge des propriétaires.

Une réflexion est demandée par le Vice-Président concernant le haut de la rue de Morey à Malleloy.

2. Déconnexion des fosses septiques à Malleloy.

L'enquête auprès de la population a été faite. Il y a une centaine de fosses qui doivent être déconnectées. 56 propriétaires se sont inscrits pour que leurs travaux soient faits par l'intermédiaire du syndicat.

Le Vice-président devra se rapprocher du secrétariat lorsqu'il sera prêt pour lancer l'opération au niveau des dossiers administratifs. Les travaux sur site seront suivis par les membres de la commune de Malleloy.

Fin de séance à 19h50